



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

**Règlement 2023-463
Relatif à la démolition d'immeubles**

**AVIS PUBLIC
Consultation publique**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le Conseil municipal a adopté un projet de règlement, intitulé « Règlement numéro 2023-463 relatif à la démolition d'immeubles ».

Le projet de règlement vise à assurer un contrôle des travaux de démolition complète ou partielle des immeubles dans un contexte de rareté des logements, de protéger un bâtiment pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale, mais également d'encadrer et ordonner la réutilisation du sol dégagé à la suite d'une démolition complète ou partielle d'un immeuble.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le

lundi 3 avril 2023, à 19 h 45

à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Le projet de règlement est disponible au bureau municipal ainsi que sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville, le 6 mars 2023.

Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière